



Sign.cdt. aux fins de saisie vente

Par **gatty**, le **27/02/2011** à **19:42**

Bonjour,

Je vient de recevoir un avis de passage d'un huissier pour remise d'un acte.
nature de l'acte : SIGN.CDT. AUX FINS DE SAISIE VENTE.
acte etabli par la C.A.F.

Je sait que le C.A.F me reclame des sous mais elle est en tort. Et il ne tienne pas compte tous les courrier que j'ai envoyée.

L'huissiers peut-il me reclamer des sous alors qu'il n'y a jamais eu de jugement ?

Merci de vos reponses .